COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Le 28/03/2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme le Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 21/03/2023

PRESENTS : Ludivine BIZOT, Sylvie FICHOT, Marie-Noëlle MANLAY, Laurent GUENEBAUT, Bernard PRUDHOMME, Frédéric VIETTE, Elise PETIDENT, Madeleine KESSLER, Patricia GLORIA.
EXCUSEE Lydie SYNIEC

Approbation du dernier CR :
Dès lors, le conseil municipal approuve la séance du 31/01/2023 à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Madame l'adjoint au maire, Patricia GLORIA, délibérant sur le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier et visé par le Maire, qui certifie que le montant des titres et des mandats sont conformes à ses écritures ; et sur le compte administratif dressé par Madame Ludivine BIZOT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif communal qui s'établit ainsi:

Investissement		
Dépenses :	Prévu	65 995.44 €
	Réalisé	52 999.20 €
Recettes :	Prévu	65 995.44 €
	Réalisé	22 236.49 €
Excédent 2021 :		**18 095.44 €**
Fonctionnement		
Dépenses :	Prévu	168 299.64 €
	Réalisé	99 640.23 €
Recettes :	Prévu	168 299.64 €
	Réalisé	109 383.11 €
Excédent 2021 :		**71 411.64 €**

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 :

Investissement :	- 12 667.27 €
Fonctionnement :	81 154.52 €
Résultat global :	64 487.25 €

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié par le maire, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Ludivine BIZOT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :.....9 742.88 €
- Un excédent reporté de :.....71 411.64 €
- Soit un excédent cumulé de :.....81 154.52 €
- Un déficit d'investissement de :.....30 762.71 €
- Un excédent reporté de :.....18 095.44 €
- Soit un besoin de financement de :.....12 667.27 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : excédent :.81 154.52 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERCE (1068) ..12 667.27 €

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) .....68 487.25 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT.12 667.27 €

Objet : VOTE DES TAXES 2023

Le Conseil Municipal vote les taux d'impositions (inchangés aux années précédentes) comme suit :

-Taxe foncière bâti : 33.86 %
-Taxe foncière non bâti : 21.21 %
-Taxe habitation : 14.96 %

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

-	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	167 051.25 €	167 051.25 €
Section d'investissement	75 917.27 €	75 917.27 €

Objet : DON POUR LA TURQUIE/SYRIE

Le conseil Municipal décide de verser un don de 100€ en soutien des victimes du séisme de la Turquie et de la Syrie.
1 contre, 8 pour

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire propose à l'assemblée de faire une action aussi bien économique qu'écologique au niveau de l'éclairage public

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
DECIDE que l'éclairage public s'éteindra à 21 h au lieu de 22h.
A l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

* Projet église/cloches en cours
* Le nouveau règlement du cimetière sera présenté au prochain conseil
* Un nouveau cantonnier a été recruté au 1er avril 2023 : M. Daniel FRAISIER. Il interviendra chaque mercredi
* Un site internet a été créé pour la commune
* Nettoyage vers les containers va être fait. Une réflexion va être mener pour le fossé qui se trouve derrière
* Le monument de Braux va avoir 100 ans cette année, une cérémonie spéciale sera faite pour le 11 novembre.
* Une recherche sur le film « ni vu, ni connu » a été réalisé et a démontré que la scène mythique au canal a été prise à plusieurs endroits (Braux, Saint-Thibault).
* Suggestion d'ouvrir l'église pendant la période estivale et ou journées du patrimoine
* Les fleurs vont être prochainement commandées

Séance levée à 21h18

MAIRIE DE BRAUX
CÔTE D'OR